Celles que nous tenions du casuel et de l'église nous sont interdites.

On veut bien que nous soyons greffier de la commune, on tolère mal que nous allions chanter au lutrin, cependant on le tolère.

Si l'interdiction devenait absolue, on ne recruterait plus d'instituteurs pour les campagnes, et la moitié de ceux qui n'approchent pas de l'heure de la retraite abandonneraient la profession.

A côté de ces ressources normales, nous en avions d'autres que la politique nous défend.

On ne nous défend pas de faire des toisés pour les particuliers et des arpentages pour les propriétaires, à une condition toutefois, c'est que ceux qui réclament de nous ces petits services, n'appartiendront ni à la noblesse ni à l'opposition.

Avant d'aller mesurer un champ, il est prudent que nous nous informions des opinions que professe notre client et de consulter les annuaires de l'aristocratie, sinon nous pouvons être assurés que la délation nous préparera une belle disgrâce.

On a voulu nous loger magnifiquement.

Heureusement on n'a pas pu le faire partout.

Plusieurs de mes collègues se sont vus enlevés à la demeure décente et modeste qu'ils habitaient. Leurs communes se sont lourdement endettées pour construire des écoles modèles, plan n° 3.

Ici on a dépensé trente mille francs, là trente-cinq ou quarante.

Il y a vestibule, antichambre, salon, salle à manger, salle immense où on caserait à l'aise trois ou quatre fois plus d'élèves que le village n'en peut fournir.

Et la pauvre femme de l'instituteur doit balayer tout cela, et il faut un mobilier triple de ce qui suffisait autrefois, et pour ne pas succomber à la tâche, il faut prendre une servante.

Moins de salaire, plus de charges ; voilà le beau résultat. Est-ce un progrès ?

Et les programmes, monsieur ! Si je voulais m'étendre sur ce sujet, je vous démontrerais clair comme le jour que dans trois ans d'ici nos élèves sauront peut-être chanter des chansons et tresser des fils de fer, mais qu'ils ne sauront plus ni lire, ni écrire, ni compter, parce qu'on nous arrache, lambeau par lambeau, le temps nécessaire pour le leur apprendre et qu'on y substitue des connaissances superficielles dont ils n'auront jamais à faire usage.

On a rendu obligatoire l'enseignement de l'agriculture, mais on a oublié de nous donner le temps d'en parler.

Tant d'autres choses « obligatoires » encombrent le programme, qu'on n'a plus trouvé un moment pour l'enseignement le plus utile dans les campagnes après les notions fondamentales de l'enseignement primaire.

Enfin, les connaissances que l'on réclame de nous sont tellement variées et nombreuses, que nous devons nous avouer incapables de les posséder toutes.

Il nous faudrait quelque chose de plus que les palmes de l'Institut, si nous étions de force à enseigner tout ce qu'on nous impose. La science des rédacteurs de ces programmes monstrueux n'y suffirait pas.

Non, monsieur, nous ne sommes pas contents et nous avons de bonnes raisons pour ne pas l'être.

Votre tout dévoué, X...

Instituteur primaire de village.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Nos lecteurs apprendront avec plaisir qu'une grande soirée musicale sera donnée au profit des écoles libres, le dimanche 30 novembre, dans la salle de l'Hippodrome roubaisien.

Rien ne sera négligé pour que le prochain concert soit à la hauteur des précédents, dont le succès a été si complet et le résultat si fructueux.

Les dames de la ville ont bien voulu promettre de nouveau leur précieux concours, en interprétant le joli chœur de *Jean de Nivelle* et l'ensemble si pittoresque du *Pardon de Ploërmel*.

Un violoniste de premier ordre, M. Bailly, lauréat du Conservatoire de Bruxelles; M. Bernard, du Conservatoire de Paris, et M. Pascalin, le ténor lillois, figureront en bonne place au programme.

Pour compléter cette remarquable pléiade de musiciens d'élite, on nous assure que plusieurs morceaux d'ensemble, quatuor pour voix mixtes, ouvertures et fantaisies pour deux pianos, seront interprétés par les principaux amateurs de la ville.

Le magnifique fragment du *Pardon de Ploërmel, Cantique* avec *Marche sacrée* et *Chœur de Villageois bretons*, réunira, sous la haute direction de M. Koszul, un groupe de dames et de messieurs choisis parmi les meilleurs musiciens.

Ajoutons, que, pour terminer, le spirituel *impresario* des tableaux vivants, si admirés lors de la dernière fête de charité, fera mouvoir, avec la même dextérité et le même pouvoir magnétique, les personnages extraordinaires dont le mécanisme intelligent est toujours à sa disposition.

Nous souhaitons, de grand cœur, au concert du 30 novembre le plus grand et le plus légitime succès.

Aventures d'un Normand d'un Breton et d'un Limousin. — Roubaix semble exercer une attraction particulière sur les vagabonds étrangers, car ils y accourent en foule des quatre coins de la France.

Edmond Aucher, originaire de la Haute-Vienne; Rémy Rouvier, de Nantes, et Frédéric Boivin, de Cherbourg, s'étant rencontrés dans je ne sais quelle petite ville du centre, se lièrent d'amitié et résolurent de faire ensemble leur tour de France.

Ils ont ainsi visité maints pays, tantôt en gagnant leur vie, tantôt en recourant à l'hospitalité généreuse des habitants.

Un beau jour, il leur prit fantaisie de se rendre à Roubaix. Ils y trouvèrent d'abord de l'ouvrage, puis vint le chômage, et par suite, la misère.

Nos trois compagnons sont d'honnêtes gens, ils ont une profonde repugnance pour le vol : ce sentiment les honore Cependant, il ne pouvaient pas mourir de faim; qu'ont-ils fait? Ils se sont dits : « Tâchons de nous faire mettre en prison; là, du » moins, nous aurons le gîte et la subsistance as» surés, et auparavant faisons une dernière fois » bombance. »

Aussitôt pensé, aussitôt réalisé. Les trois compères sont entrés chez Mme Maillot, cabaretière, rue de Lannoy, ont copieusement mangé, se sont livrés à d'abondantes libations, et quand est arrivé le moment douloureux que Rabelais a immortalisé de son nom, ils ont déclaré qu'ils n'avaient pas de quoi payer.

Mme Maillot n'a pas goûté ce procédé, et sur sa réquisition, deux agents ont emmené nos gaillards au poste. Ces derniers, loin de résister, en ont paru enchantés : selon leur aveu, ils ne demandaient pas autre chose.

Vols. — Hier soir, vers 10 heures et demie, des malfaiteurs se sont introduits chez M. Tapis, marchand de beurre, rue de Lannoy, en passant par la fenêtre du grenier, demeurée ouverte. Pour y arriver, ils étaient entrés dans une maison voisine, qui est inhabitée, et avaient escaladé le mur où ils ont laissé l'empreinte de leurs pieds.

Ils ont pénétré dans la chambre à coucher et fracturé la porte d'une armoire où était déposée une somme de 1,000 fr. Ils ont ensuite enlevé plusieurs bijoux.

Quand M. Tapis s'est aperçu de ce vol, les malfaiteurs avaient disparu.

M. le commissaire du 3e arrondissement a commencé une enquête.

— Dans l'après-midi de samedi, un ouvrier gazier, nommé Jules Himpo, a volé un foulard à une soigneuse, Marie Hennynck, et lui a même donné un violent coup de poing pour l'empêcher de se plaindre. Marie Hennynck s'est empressée de prévenir la police, qui a opéré l'arrestation de Himpo à l'établissement du gaz où il travaillait.

C'était hier soir la saint Léopold, et par conséquent la fête de Léopold Heulynck. Celui-ci, pour la célébrer dignement, passa la journée dans divers estaminets où il laissa son argent et sa raison. Singulier moyen d'honorer son saint patron ! Vers cinq heures, il éprouva le besoin de se rafraîchir, au contact vivifiant de l'air, et fit une petite promenade dans la rue de Tourcoing. Soudain — *les bons pochards* ont des idées extraordinaires — il lui prit la fantaisie de visiter le peignage de M. Augustin Morel

Le concierge, M. Bauduin, à la vue de cet individu à la démarche aussi mal assurée, ne voulut pas le laisser rentrer. « *Lâche ! fainéant !* tiens, voilà pour toi, s'écria Heulynck » et joignant le geste à la parole, il envoya un coup de pied à M. Bauduin.

Ce dernier réussit pourtant à le maintenir et envoya chercher un agent, qui délivra bientôt la loge du concierge de ce redoutable Léopold.

On a arrêté, samedi soir, une femme nommée Germaey, originaire de Thient, et qui mendiait de porte en porte. Elle a prétendu demeurer rue Daubenton, mais sans pouvoir indiquer le numéro.

Wattrelos. — La musique municipale de Wattrelos fêtera la Ste-Cécile, le lundi 24 novembre.

Un obit solennel sera célébré, à 10 heures, en l'église paroissiale, pour le repos des âmes des membres honoraires et exécutants, décédés.

Le banquet annuel aura lieu le même jour, au local de la société, chez M. Louis Parent, à quatre heures et demie précises.

Le dimanche 23, pour la fête, en l'honneur de la Ste-Cécile, la société exécutera pendant la messe de onze heures et demie, quelques morceaux choisis de son répertoire.

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 16 novembre 1503. — Constitution, au profit des communes pauvres de Roubaix, d'une lettre de rente héritière annuelle de 12 livres 10 sous, au rachat de 200 livres parisis, par Mahieu Flaming et Michel Fauvraques pardevant les baillis et juges cottiers de la seigneurie de Blanches Mailles, à charge par lesdits pauvres de faire célébrer, chaque année, un obit pour le repos des âmes des donateurs et de leurs amis trépassés. (Archives de Roubaix G. G. 234 n° 1 f° 10.)

16 novembre 1867. — Le conseil municipal de Roubaix vote un subside provisoire de 20,000 francs pour le Bureau de Bienfaisance et prépare une supplique à l'empereur afin d'obtenir de Sa Majesté un secours important pour cet établissement. (Archives de Roubaix D. I. (a) 17).

16 novembre 1877. — Le Conseil municipal de Roubaix vote un supplément de crédit de 15,000 francs pour subvenir aux charges du Bureau de bienfaisance. (Rapport du maire sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Roubaix P. 38.)

16 novembre 1879. — Don de 200 francs par la succursale de la Banque de France, à Roubaix pour être distribuée aux pauvres de la ville. (Archives de Roubaix Q. I. (b) 3.)

VOTES DE MM. SCRÉPEL ET JONGLEZ
— Dans sa séance du 14 novembre, la Chambre des députés a voté le passage à la discussion de l'article unique au projet de loi tendant à approuver la convention intervenue, le 26 mai 1884, entre le ministre de la marine et des colonies et la compagnie du chemin de fer et du port de la Réunion, en vue de l'agrandissement et de l'achèvement du port de la Pointe des Galets (île de la Réunion).

M. Achille Scrépel n'a pas pris part au vote; M. Charles Jonglez a voté *contre*.

TOURCOING

Fanfare du Blanc-Seau. — A l'occasion de la Sainte-Cécile, la fanfare du *Blanc Seau* se fera entendre pendant la messe de dix heures, le dimanche 23 novembre.

Le lundi 24, à trois heures très précises, un banquet, suivi de bal, aura lieu dans le local de la société.

LILLE

Congrès catholique de Lille

Séance du samedi 15 novembre

Le congrès catholique de Lille a tenu hier sa dernière séance du soir.

Aujourd'hui, à deux heures et demie, aura lieu la séance de clôture.

Dans les bureaux, hier, un important discours a été prononcé par M. Chesnelong.

Au comité de la presse, Mgr Langénieux a fait lire la belle circulaire du Saint-Siège que nous avons publiée.

Aux personnalités marquantes qui, depuis quatre jours, suivent les travaux du congrès, il faut ajouter Mgr le coadjuteur de Malines, Mgr Baunard, M. Chesnelong et M. Keller, qui sont arrivés hier et ont pris place sur l'estrade autour de Mgr Langénieux

Le R. P. Mathieu Lecomte, dominicain, a ouvert la série des discours par une courte et charmante causerie sur l'œuvre de Saint-Etienne de Jérusalem. Le Père a retrouvé dans la ville sainte des vestiges de l'ancienne basilique de Saint Etienne. Il a fait des fouilles qui ont mis à découvert des mosaïques du Ve siècle d'une beauté merveilleuse. Il s'agit d'aider ce religieux à continuer son œuvre et à édifier là-bas un couvent français où nos prêtres, pèlerins, trouveront l'hospitalité. Le Père a mis tant de gaieté, tant de bonne humeur dans sa demande qu'on peut être sûr que sa cause est gagnée.

M. de la Marzelles, professeur de droit à la Faculté catholique de Paris, président de la conférence Molé, a prononcé un substantiel et remarquable discours sur les différents projets de loi ayant en vue les rapports de l'Eglise et de l'Etat.

Il a dévoilé les moyens hypocrites employés par les gouvernants pour briser le Concordat, soit en le dénonçant, soit en le mutilant et en faisant de ce traité de paix une arme de guerre contre l'Eglise.

La science du professeur autant que son élocution facile, agréable et simple, ont charmé l'auditoire. Le public n'a pas seulement été convaincu, il a été séduit.

L'abbé Simonis, le vaillant Alsacien, est accueilli par des applaudissements frénétiques qui disent assez le patriotisme ardent des catholiques de notre région. L'abbé Simonis s'élève contre cette tendance des temps modernes, qui veut d'une part que le prêtre reste confiné dans son église et qui de l'autre s'étonne de voir les laïques s'immiscer dans l'organisation religieuse L'abbé Simonis veut l'union des deux, prêtres et laïques, en vue d'un plus grand bien.

Quelques paroles patriotiques de Mgr Langénieux amènent, après le discours du prêtre alsacien, une ovation enthousiaste.

Le vénérable M. de Belcastel clôture la séance par une allocution pleine de foi et de piété sur les devoir et la grandeur du culte social. M. de Belcastel est un orateur à qui l'on n'adresse point d'éloges; il suffit de dire qu'il a parlé pour que chacun puisse deviner les sentiments éprouvés par l'auditoire.

Nominations universitaires. — M. Stubbe est nommé professeur de dessin au lycée de Lille

Un nouveau congé d'inactivité est accordé à M. Guérin, maître-répétiteur au lycée de Lille.

Faculté de théologie. — *Collation des grades.* — Il y a quelques mois, nous rendions compte du magnifique travail de M. le docteur Giraud et de la brillante défense qu'il en a fait au jour de sa soutenance théologique. Nos appréciations et nos éloges viennent de recevoir aujourd'hui deux hautes et éclatantes confirmations.

Mercredi dernier, à onze heures, M. l'abbé Giraud a reçu solennellement son grade de docteur dans la grande salle de l'Université catholique. A ses côtés se trouvait M. Pannier, qui allait être promu licencié.

Il n'y avait point de bachelier formé cette année, mais, en revanche, on comptait huit bacheliers simples : MM. les abbés Leuridan, Catteau, Dubar et Six du diocèse de Cambrai, et MM. Baudringhin, Caboche, Creton et Legru, du diocèse d'Arras.

Après le compte-rendu des examens et la remise solennelle de la barette et de l'anneau d'or, M. Giraud prit la parole en présence de S. Em. Mgr l'archevêque de Reims, de Mgr le chancelier, de Mgr le recteur, *des professeurs* et d'un nombreux et sympathique auditoire.

Nous ne pouvons, malheureusement, reproduire ce *discours d'une forme si pure et d'une pensée si ferme*. M. Giraud montra le grand zèle que le docteur en théologie doit jouer dans l'Eglise. Puis, joignant la pratique à la théorie, il inaugura brillamment son enseignement de moral, en montrant comment l'histoire, étudiée dans ses sources et appuyée sur une théologie solide, peut rendre de nos jours à l'Eg... d'éminents services.

La distillation dans les fermes. — On nous assure que jeudi prochain, vers 10 heures, M. Dervy, constructeur à Paris, 37, rue Rouelle, expérimentera à Canteleu, dans la distillerie de MM. Messéant, un petit appareil facilement transportable, occupant très peu d'espace, et permettant de faire dans chaque ferme la distillation de la betterave.

On sait que la Chambre est saisie, en ce moment, de plus de 6,000 pétitions demandant que le privilège des bouilleurs de cru, uniquement réservé aux producteurs de vins, de cidre, de poiré, de prunes et de cerises, soit étendu aux cultivateurs de betteraves.

Les expériences de M. Dervy démontreront la possibilité de l'application pratique du vœu des pétitionnaires.

Ces expériences, provoquées par le Comice agricole de Lille, sous le patronage duquel elles auront lieu, présentent dans les circonstances actuelles un intérêt tout particulier.

Adjudications. — Le préfet du Nord donne avis qu'il sera procédé, le mercredi 17 décembre 1884, à deux heures de l'après-midi, dans l'une des salles de la préfecture, à l'adjudication de :

Beurre, 350 kil.; bière, 6,000 litres; blé, 12,000 kil.; riz, 1,200 kil.; charbon de terre, 200,000 kil.; cuir pour empeignes, 35 kil.; cuir pour premières, 250 kil.; cuir pour semelles, 350 kil.; graisse 1,500 kil.; haricots blancs, 6,000 kil.; pois cassés, 3,000 kil.; sel, 4,500 kil.; viande de boucherie, 6,000 kil.

Le cahier des charges de ces fournitures est déposé à la préfecture (1re division, 2e bureau) ainsi qu'à la colonie de Saint-Bernard, où il pourra en être pris connaissance tous les jours, de deux à quatre heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Chronique des arts. — Nos pensionnaires viennent d'obtenir des succès aux concours de fin d'année de l'Ecole des beaux-arts de Paris : M. Ed. Lepers, 3e médaille au concours d'anatomie ; M. H. Lefebvre, 2e médaille au concours de figure d'après l'antique, et M. G. Pelgrin, une mention honorable, même concours. Tous les trois sont des élèves de M. Albert Darcq.

— Le *Moniteur des Arts* publie la liste des récompenses de l'Exposition artistique de Saint-Malo-Paramé. Deux artistes de la région y figurent : M. de Carne et M. de Boisdecomte, qui ont obtenu l'un et l'autre une médaille d'argent.

Manufactures de l'Etat. — Dans le courant de janvier prochain, il sera ouvert, pour le recrutement du personnel admissible aux emplois supérieurs de la culture, un concours auquel sont appelés à prendre part les jeunes gens âgés de 21 à 25 ans et munis du diplôme de bachelier ès-lettres ou de bâchelier ès-sciences.

Les candidats pourront se faire inscrire dans les bureaux de la Manufacture des tabacs, à Lille, rue du Pont-Neuf, jusqu'au 19 décembre prochain.

Publications locales. — Une très curieuse brochure de 52 pages, intitulée le *Banquet maçonnique* du 8 décembre 1883 à la R∴ L∴ la Fidélité, Orient de Lille, vient de paraître. Cet opuscule n'est qu'un extrait ou plutôt un chapitre d'un ouvrage qui paraîtra prochainement sur la franc-maçonnerie à Lille. Outre l'argot des loges, le décor et la mise en scène des agapes des *Enfants de la veuve*, l'auteur a joint à son opuscule des documents d'un vif intérêt.

Le *balthazar* maçonnique est décrit avec un luxe de détail qui ferait croire que l'auteur y a assisté. Le menu, les chants et les scènes ridicules du dessert, rien n'y manque, le tableau est complet.

C'est une brochure à lire.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal, n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, 14 décembre 1884.

Monsieur le rédacteur en chef,

Je vous prie d'avoir l'obligeance d'insérer dans votre prochain numéro les quelques lignes suivantes :

J'ai lu dans votre journal que des contraventions avaient été relevées à la charge de propriétaires peu soucieux de la salubrité de leurs « courées. »

Je pense qu'il serait non moins utile de visiter beaucoup de maisons où l'on élève des lapins et autres animaux, dont la présence est peu favorable à l'état sanitaire. Un certain nombre de personnes pratiquent cet élevage dans leur grenier. Lorsqu'on possède une basse-cour, il me semble qu'à tous les points de vue, il serait infiniment plus convenable de l'utiliser.

Cet état de choses entraîne, pour les voisins, une foule de désagréments, et constitue, en outre, une infraction formelle à l'arrêté municipal du 26 juin 1884.

Je crois qu'il est de mon devoir de signaler, par la voie de votre estimable feuille, ces abus à l'administration et j'ai l'espoir qu'elle les fera promptement disparaître.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur en chef, avec mes remerciements, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Un habitant de la rue de la Redoute.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du mercredi 29 octobre 1884.

Compte-rendu analytique du *Journal de Roubaix*.

Présidence de M. Julien LAGACHE, maire.

(Suite et fin. — Voir le n° d'hier)

Cours d'adultes d'apprentis et de coupe.

M. LE DOCTEUR DERVILLE lit le rapport suivant :

« Messieurs, vous avez renvoyé à l'étude de votre 2e commission une proposition de M. Alexandre Faidherbe relative à l'organisation des cours d'apprentis, d'adultes, de coupe et d'assemblage, entretenus par la ville de Roubaix.

» La haute compétence de l'auteur de cette proposition, sa connaissance approfondie des besoins de l'enseignement populaire roubaisien, avaient rendu notre tâche bien facile ; aussi n'avions-nous guère à retoucher à ce travail que l'impression vous a permis à tous d'apprécier à sa juste valeur.

» Quelques observations ont cependant été présentées par M. l'Inspecteur primaire à qui le mémoire avait été communiqué, soit par différents membres de la commission, soit enfin par des personnes compétentes en la matière.

» De ces observations est résultée pour nous la nécessité d'apporter à la proposition quelques réformes de détail que nous allons vous soumettre.

» C'est ainsi que nous avons pensé que le cours d'anglais projeté, rue Pierre-de-Roubaix, serait plus utilement transféré rue Notre-Dame et transformé en cours public élémentaire, destiné à décharger le second cours d'anglais qui, cette année, comprend cent dix élèves inscrits, c'est-à-dire un nombre beaucoup trop grand pour être profitable; il y aurait lieu d'élever le traitement du professeur de 400 à 600 francs. Le cours de comptabilité de la rue Notre-Dame cédant la place au cours d'anglais, devrait avoir lieu rue Archimède.

» De même, pour les cours d'adultes, nous avons jugé utile de :

» 1° Transporter à l'école de la rue Turgot les trois cours indiqués, par erreur d'impression d'ailleurs, rue St-Vincent-de Paul ;

» 2° Réduire à deux les trois cours du boulevard d'Halluin et de la rue de la Paix, et en ouvrir deux rue Archimède. Plusieurs autres quartiers nous avaient demandé des cours d'adultes ; la commission a pensé que pour cette année et vu l'état des finances, il n'y aurait pas lieu de s'étendre davantage ;

» 3° Réduire à une année au lieu de deux le temps nécessaire pour qu'un adjoint puisse obtenir la direction d'un cours d'adultes ou d'apprentis. Cette réduction a été accordée à la demande de M. l'inspecteur, qui nous a fait remarquer que le recrutement devait se faire non sur l'ancienneté, mais sur le mérite. Nous nous sommes rendus à cette raison, jugeant, toutefois, qu'à mérite égal, il sera préférable de choisir un adjoint plus anciennement installé à Roubaix, et connaissant mieux, par conséquent, le caractère, les aptitudes et les besoins de ses élèves.

» Enfin, sur la question d'indemnité à allouer aux sept directeurs pour la surveillance qu'on leur demanderait d'exercer sur les cours d'adultes, les avis de votre commission ont été très partagés ; aussi avons-nous résolu de vous demander directement s'il y avait lieu de maintenir les 100 francs proposés par M. Faidherbe, ou d'essayer simplement les autres moyens de contrôle indiqués dans la proposition.

» Du reste, Messieurs, la commission a pensé, et M. Faidherbe a été de notre avis, qu'il ne s'agissait ici que d'une organisation destinée à l'année scolaire 1884-1885, et que, peut-être l'année prochaine, il y aurait lieu de la modifier, suivant les résultats que ces cours nous auraient donnés.

» Pour toutes les autres questions, cours d'apprentis, cours de coupe, de dessin linéaire, de comptabilité, pour le mode de rétribution des professeurs, des programmes spéciaux à donner aux cours d'adultes, etc., la commission s'est pleinement ralliée aux termes de la proposition imprimée.

» Reste la question financière, car malheureusement, Messieurs, ici encore il y a une question financière. Il s'agit, d'ailleurs, d'une question peu élevée : soit 900 francs, (dont 200 francs de supplément pour le cours d'anglais, et 700 francs pour les deux cours de coupe) soit 1600 francs suivant que vous rejetterez ou que vous accepterez l'indemnité proposée pour les sept directeurs. Votre 1re commission accordera, nous l'espérons, et vous serez de son avis, le crédit nécessaire au fonctionnement de ces cours, crédit à inscrire au budget de 1885, et dont le quart devrait dès maintenant être imputé sur le budget supplémentaire de 1884 pour le dernier trimestre de la présente année. »

M. ALFRED REBOUX. — Je propose, au conseil, d'adopter la délibération suivante :

« Le conseil municipal renvoie le rapport aux 2e et 1re commissions ;

» Et, considérant qu'un très grand nombre de familles pauvres confient leurs enfants aux écoles primaires libres ;

» Prie l'administration d'étudier, d'accord avec les 2e et 1re commissions, les voies et moyens d'établir dans lesdites écoles des cours de comptabilité, de géométrie, de dessin, de coupe et, s'il y a lieu, des cours gratuits d'adultes. »

M. A. FAIDHERBE, adjoint. — Nos cours communaux d'adultes sont organisés ; on ne pourra pas y toucher cette année. Il faut donc les laisser fonctionner comme ils sont établis.

M. LE DOCTEUR DERVILLE. — Sans ajouter le cours d'anglais.

M. A. FAIDHERBE, adjoint. — Il faudrait alors nommer un professeur d'anglais.

M. LE DOCTEUR DERVILLE. — J'insiste sur la création d'un cours de comptabilité qui existe dans un grand nombre d'autres villes et rendrait ici les plus grands services.

M. A. FAIDHERBE, adjoint. — Je demande qu'on laisse, cette année, les choses dans l'état où elles sont.

M. A. VINCHON, adjoint. — (s'adressant à M. le docteur Derville) : Combien avez-vous besoin pour ce cours de comptabilité ?

M. LE DOCTEUR DERVILLE. — Neuf cents francs.

M. A. FAIDHERBE, adjoint. — Il me semble qu'il vaut mieux ne rien changer cette année. Ce serait jeter le désarroi

La proposition de M. Alfred Reboux est adoptée.

La séance est levée à 10 h. 45.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance du vendredi 14 Novembre 1884

Présidence de M. V. HASSEBROUCQ, maire.

(Compte-rendu analytique du *Journal de Roubaix*)

Un public nombreux assiste à la séance ; la salle qui lui est réservée est comble, et beaucoup d'électeurs, venus pour être témoins des débats qui vont s'engager au sujet de l'école de la rue de Lille, sont contraints de se retirer faute de place.

La séance est ouverte à sept heures et demie.

M. BURY, secrétaire de la mairie, procède à l'appel nominal.

Présents : MM. Hassebroucq, Fidèle Lehoucq, Lefrançois, Gustave Glorieux, Monnier, Dupont-Chopart, Honoré-Dumortier, Joseph Rasson, Didry-Bodin, Faveur, Jubaru, Dupont-Jevenois, Grau, Dewyn, Fournier, Doublemart, Dron, Dehaene, Dervaux, Delesalle, Honoré D'Halluin, Desmettre, Dessauvages, Sartiaux, Monmarché.

Absents : MM. Sasselange, en voyage; Leroy, malade; Dorras, empêché.

M. GUSTAVE GLORIEUX, secrétaire, lit le procès-verbal de la séance du 5 novembre.

M. LEHOUCQ fait observer que si MM. Sasselange et lui se sont abstenus dans un vote mentionné au procès-verbal, c'est comme administrateurs.

M. DERVAUX. — Je dois relever deux erreurs matérielles concernant le rapport que vient de lire M. le secrétaire.

M. LE MAIRE. — Sont-ce des erreurs au procès-verbal.

M. DERVAUX. — Ce sont des erreurs matérielles : l'une a été commise par M. le maire, et l'autre par moi-même.

D'abord, M. le maire a dit que le 3 novembre était le jour des morts, et c'est la Saint-Hubert, fête des chasseurs.

La seconde erreur est de mon fait: elle concerne le règlement de police.

M. DERVAUX lit alors les divers articles de ce règlement relatifs aux professions telles que celles de maréchal-ferrant, forgeron, etc., qui ne peuvent, avant le jour, réveiller leurs voisins par le bruit provenant de leur travail. Il termine en se plaignant de M. le doyen de Notre-Dame, qui a fait *sonner les cloches* (!) avant cinq heures du matin, le 3 novembre, qui n'était pas le jour des morts, comme l'avait dit M. le maire.

M. LE MAIRE. — Je crois cependant ne pas m'être trompé.

M. DERVAUX. — Ce matin encore, j'ai regardé mon calendrier : je vous certifie que ce n'était pas la fête des morts.

M. LE MAIRE. — La date importe peu. Vous avez fait allusion à la sonnerie des cloches qui appelle les fidèles à l'office des Trépassés.

Et d'abord, M. Dervaux, veuillez noter que si j'ai demandé la question préalable, j'étais l'interprète de l'administration, et je dirais même de la population. Quels que soient les sentiments que l'on professe, il en est que chacun doit respecter. Le culte des morts est un de ceux-là: il est sacré. Qui de nous n'a pas un père, un frère, un parent à pleurer ?

Les paroles que vous avez prononcées ont étonné le public : il les a trouvées étrangement placées dans la bouche d'un homme qui dit parler au nom de la liberté de conscience !

Oui, j'ai demandé la question préalable, et, sans doute, la population a blâmé le langage que vous avez tenu en cette circonstance.

De vifs applaudissements éclatent dans la partie réservée au public : de tous les côtés, on crie : *Bravo* ! Très bien !

M. le maire se lève et déclare que, si pareil fait se renouvelle, il se verra contraint de faire évacuer la salle.

Le calme se rétablit, l'incident est clos, et le conseil aborde la discussion des mesures préventives en vue de l'épidémie cholérique.

Un crédit de 4,000 fr. est voté pour l'achat de désinfectants, lits, literie, etc.

M. DEWYN. — A quoi ont servi les fonds déjà votés ?

M. LEHOUCQ, adjoint. — A l'achat de désinfectants.

M. DEWYN. — Combien a-t-on consommé de tonneaux de chaux ?

M. LEHOUCQ, adjoint. — Je ne puis préciser la quantité déjà consommée; mais les tonneaux vides et les comptes détaillés sont à votre disposition ; il vous est donc facile de vous assurer de ce qui a été employé.

M. DEWYN. — On a établi à l'Hôtel-Dieu des baraquements et des ambulances qui ne me paraissent pas réunir les conditions hygiéniques requises et sont même tout-à-fait impropres à recevoir des malades. On pourrait installer ailleurs une ambulance. Par exemple, dans le quartier du Brun-Pain, il existe une filature qui a été détériorée par un incendie et qui, moyennant quelques restaurations, pourrait être affectée à cet usage.

M. FIDÈLE LEHOUCQ, adjoint. — J'ai visité les baraquements dont parle M. Dewyn et les ai trouvés en parfait état : ils sont aptes à recevoir immédiatement dix ou douze lits.

M. DEWYN. — Croyez-vous qu'en cas d'épidémie dix ou douze lits puissent suffire ? Il en faudrait, au *minimum*, trente à quarante.

M. LEHOUCQ, adjoint. — On pourrait, à la rigueur, en mettre vingt-quatre. Quant au quartier du *Brun Pain*, nous y avons songé; mais il offre le double inconvénient d'être très populeux et très excentrique.

M. LE MAIRE. — Je crois, messieurs, qu'on peut s'en rapporter aux déclarations fournies par M. Lehoucq.

Vous connaissez tous son extrême prudence et la sollicitude qu'il déploie dans les services dont il a la direction. Je mets donc aux voix les conclusions proposées par l'administration. — Adopté.

M. LE MAIRE lit une lettre de M. le préfet du Nord, relative à l'épuration des eaux de l'Espierre. Un crédit de 2,000 francs est voté à cet effet.

Vœu concernant l'octroi. — M. le Maire dit, que, par suite des nombreuses réclamations qui s'étaient produites depuis quelque temps, il avait demandé une vérification des registres de l'octroi par l'administration des contributions indirectes. Dès le début de ce travail, on a découvert de nombreux détournements commis par un receveur qui a été immédiatement suspendu de ses fonctions. Dès que l'opération du contrôle aura pris fin, l'administration en rendra compte à l'assemblée communale et lui demandera de prendre en considération le vœu concernant la révision de l'octroi.

Rapport relatif à une demande de classement de la rue d'Anvers. — Le conseil en renvoie l'examen à la commission de la voirie.

(*La suite à demain.*)

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du samedi 15 novembre

PRÉSIDENCE DE M. PARENTY, vice-président

Un vol audacieux était commis au mois d'octobre au préjudice de M. Salembier, propriétaire à Mons-en-Barœul, dans un moulin abandonné. Ce vol était accompli par Planquart de Roubaix, demeurant rue de la Paix, déjà trois fois condamné, avec l'aide de plusieurs complices dont un seul est connu.

Primo, aussi de Roubaix, rue des Longues-Haies, a soustrait, pendant la nuit, tout ce qui était renfermé dans le moulin, matelas, meubles, arbres moteurs, coussinets et cuivrerie dont la valeur serait de 3,000 fr. environ.

Primo s'était chargé de vendre ces marchandises ; il les offrait pour la minime somme de 60 fr. à M. Deroubaix, marchand de métaux. Celui-ci, concevant des soupçons, s'informa si réellement M. Salembier avait vendu son moulin et apprenant que M. Salembier en était toujours le propriétaire, alla faire sa déclaration à la police qui retrouva difficilement les prévenus

Planquart avoue le vol, mais il prétend l'avoir commis seul; il est condamné à 3 ans de prison. Primo n'est condamné qu'à 15 mois.

***

Le tribunal prononce ensuite les condamnations suivantes :

Henri Nutten, de Lille, outrages envers un garde, 25 fr. d'amende. — Louis Fecq, de Lille, abus de confiance au préjudice de Colpaert, 6 mois de prison et 25 fr. d'amende — J.-B. Lecomte, de Lille, vol, 6 mois de prison. — Adolphe Guyot, vagabond, sept fois condamné, coups à M. Dablemont, cabaretier, 3 mois de prison et 16 fr. d'amende. — Gustave Dedecker, de Wazemmes, coups de couteau dans une discussion entre camarades d'atelier, 3 mois de prison.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du samedi 15 novembre 1884

Présidence de M. le Conseiller HIBON. — Ministère public : M. BLONDEL, substitut du procureur-général.

3e affaire. — Tentative d'assassinat

Dans notre numéro d'hier, nous avons reproduit l'acte d'accusation de la tentative d'assassinat commise à Sous-le-Bois-Maubeuge, arrondissement d'Avesnes, par Célestin Burgeon, sur la nommée Marie Wuilmot. Voici l'interrogatoire de l'accusé et la déposition des témoins :

D. Vous logiez, depuis deux ans, chez les époux Wuillot. Vous auriez voulu épouser la jeune fille de la maison.

R. Je l'aimais bien.

D. Elle n'a pas accepté vos propositions de mariage; car elle était déjà fiancée. Vous avez alors voulu quitter le pays et vous avez même un jour fait porter votre malle à la gare. Vous auriez aussi essayé de partir sans payer vos dettes; mais vos deux créancières vous en ont empêché.

Vous avez ensuite tenu de mauvais propos sur Marie Wuillot; et, du reste, après votre arrestation, vous l'avez encore accusée de familiarités avec vous.

R. — Je regrette bien cette accusation.

D. — Elle était, en effet, mensongère; mais poursuivons et arrivons à la veille du crime. Vous êtes rentré ivre et on vous a laissé couché sur une chaise, dans la cuisine. Dans la nuit, à une heure non précisée, vous êtes monté. Le lendemain, à huit heures du matin, qu'avez-vous fait?

R. — J'étais déjà tout soulevé, j'avais déjà la tête perdue; et je ne sais pas ce que j'ai fait à 8 heures.

D. — Vous avez écrit deux billets. Vous le rappelez-vous?

M. le président donne ici lecture des deux billets.

Voici les termes de l'un d'eux : « Je veux qu'on » me porte dans la terre comme je suis. C'est bon » comme cela. On me laissera mes vêtements que » j'ai, car c'est avec eux que tout s'est passé; et il » faut m'enterrer tout à côté de Marie. »

Le second billet était, du reste, plus développé. Il commençait ainsi : « Au revoir, maman, frères » et sœurs ! C'est pour toujours ! Au revoir !... Je » demande qu'on m'enterre ici, à Sous-le-Bois, tout » près de ma chère Marie. C'est à elle la faute que » j'étais comme cela. Il est inutile d'en dire davan» tage... »

Le billet semblait vouloir ensuite faire croire à un double suicide de Marie Wuillot et de Burgeon, car il finissait ainsi : « C'est la même » chose que si l'on aurait tué deux mouches, tel» lement nous étions consentant tous deux. »

Le jour du crime, vers une heure de l'après-midi, ajoute M. le président Hibon, vous êtes descendu au cabaret. Vous vous êtes assis sur un banc, d'où vous pouviez voir Mme Wuillot dans le jardin et Mlle Wuillot monter au grenier. Quand vous avez entendu cette dernière monter, tandis que la mère était dehors, vous avez pris un couteau au comptoir, vous avez ôté vos chaussures, et vous êtes également monté derrière elle, à pieds de bas, pour ne pas éveiller son attention.

R. — On montait toujours sans chaussures, pour ne pas salir l'escalier.

D. — Mlle Wuillot vous a, dans le grenier, reproché les propos que vous aviez antérieurement tenu contre elle; et vous l'avez frappée de trois coups de couteau.

R. — Je demande bien pardon. C'est la vérité ; mais, dans ce moment, je n'ai pas su ce que je faisais.

D. — Vous vous êtes aussi blessé vous-même à la tempe.

R. — Je me suis, en outre, frappé à la gorge.

D. — Vous avez ensuite voulu démolir le plafond de votre chambre, sans doute pour vous sauver par les toits. Puis, vous vous êtes caché dans la cave où il y avait plusieurs centimètres d'eau.

R. — Je ne saurais assez demander pardon.

L'accusé paraît, en effet, se repentir et regretter vivement l'action qu'il a commise. Il sanglotte et pleure à chaudes larmes.

A la suite de son interrogatoire, les témoins à charge, qui ont été cités à la requête du ministère public, sont appelés à déposer successivement.

Leurs témoignages peuvent être ainsi résumés:

1er *témoin.* — Marie Wuillot, âgée de 18 ans. — La victime raconte l'attitude de Burgeon à son égard, antérieurement à la scène du crime. Elle expose aussi toutes les circonstances de cette scène et comment elle a été frappée de coups de couteau. Elle ne fut malade que quelques jours.

Mais rien dans son extérieur ne semble justifier l'ardente passion qu'elle avait inspirée à l'accusé.

Après sa déposition, Me Hattu lui dit : « Au nom » de Burgeon, je vous réitère les regrets qu'il » éprouve de son action ; et j'espère que vous « serez la première à lui pardonner. »

« — Je ne pardonne pas comme cela, réplique » Marie Wuillot. S'il ne m'a pas tuée, c'est qu'il » n'a pas pu et qu'il est tombé sur un mauvais » couteau. »

2e *témoin.* — Louis Delattre, âgé de 39 ans. — Le témoin était, au moment des faits, maréchal-des-logis de gendarmerie à Sous-le-Bois (Maubeuge). Il est actuellement adjudant de gendarmerie à Lille.

Il a procédé à l'enquête et la résume. Il fournit aussi des renseignements sur la conduite de Marie Wuillot et sur celle de Burgeon. Ces renseignements sont, du reste, excellents.

3e *témoin.* — Antoine Wuillot, cabaretier, a 59 ans. Il est le père de la victime.

A l'instant même où il rentrait chez lui, il a aperçu sa fille tombant inerte dans les bras de sa mère et toute ensanglantée.

C'est lui qui a remis à la gendarmerie les billets trouvés dans la chambre de Burgeon. C'est lui aussi qui a constaté le trou dans le plafond de cette chambre et qui déclare enfin que l'accusé fut découvert dans la cave, où il y avait cinq marches de hauteur d'eau.

4e *témoin.* — Hortense Fiévet, femme Wuillot. — Elle a 54 ans et elle est la mère de la jeune fille.

Elle se trouvait au jardin, au moment où sa fille fut frappée. Elle est accourue et elle a vu sa fille roulant du haut en bas de l'escalier. Le sang coulait de ses blessures avec abondance.

5e *témoin.* — Philomène Florentin, femme Leduc, âgée de 34 ans.

Cette femme est l'une des deux créancières de Burgeon. Celui-ci, qui, se disposant à quitter le pays, ne songeait pas à la payer, ne lui devait, du reste, que quelques francs.

Elle rapporte aussi des propos que Burgeon a eu le tort de tenir contre Marie Wuillot.

Après son témoignage, le petit couteau, arme du crime, est représenté au jury.

6e *témoin.* — Amédée Lalou, docteur en médecine, âgé de 50 ans.

Il a examiné la victime et ses blessures.

Il constata aussi celles que Burgeon avait à la tempe. Celui ci était, lorsqu'il l'a vu, dans un état de prostration absolue.

L'audition des témoins étant, dès lors, terminée, M. Blondel, substitut du procureur général, prend la parole. Il sollicite du jury une condamnation, mais ne s'oppose pas à ce que les jurés fassent bénéficier l'accusé des circonstances les plus atténuantes.

Me Hattu présente la défense de Burgeon. Il supplie les jurés de ne pas se borner à accorder des circonstances atténuantes. Il les prie d'écarter la préméditation.

Le jury, après une courte délibération, rapporte un verdict qui l'écarte effectivement.

La cour condamne l'accusé à huit ans de réclusion.

L'audience est levée à quatre heures.

NORD

MORT DE M. DESMOUTIERS. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Ernest-François-Joseph Desmoutiers, propriétaire à Mons-en-Pévèle, conseiller général du Nord, chevalier de l'Ordre de la Légion-d'Honneur, décédé hier, vers onze heures du matin, à l'âge de 77 ans, après quelques mois d'une maladie qui ne laissait pas d'espoir de guérison.

M. Desmoutiers représentait, depuis 37 ans, le canton de Pont-à-Marcq, au conseil départemental.

Son incomparable bienfaisance et les services qu'il a rendus à tous, font de cette mort un deuil pour la contrée.

Armentières. — Par décret en date du 12 novembre, la ville d'Armentières (Nord) est autorisée à emprunter, à un taux d'intérêt n'excédant pas quatre et demi pour cent (4 1/2 0/0), une somme de quatre-vingt-dix mille francs (90,000 francs), remboursable en 30 ans, et destinée au paiement des travaux de pavage des chemins vicinaux ordinaires nos 1, 3, 4 et 5.

— Samedi matin, vers six heures, M. Detollemaere, chauffeur à la machine d'irrigation de la ville et en même temps pontonnier, au pont National, a fait une belle prise, en pleine Lys. Comme d'habitude, après avoir allumé les feux de sa machine, il se rendait près du pont, pour constater que rien ne pouvait entraver la navigation. Quelle ne fut pas sa surprise en voyant, près d'un pilier garantissant l'arche du pont, des tonneaux qui surnageaient. Aussitôt il s'empressa d'attirer les fûts vers la rive et découvrit alors une espèce de flotte, composée de huit caisses en zinc attachées à autant de tonneaux au moyen de filets. Ces caisses contenaient du tabac, du café et de l'alcool. Detollemaere, avertit la douane et l'octroi, où la fraude fut constatée. L'individu chargé de surveiller ce singulier convoi, aura certainement eu peur et aura pris la fuite.

Vol à la poste de Cambrai

Un vol qui dénote une audace inouïe, une habileté pratique et une préméditation évidente, a été commis samedi matin au préjudice de la poste de Cambrai.

Le courrier qui fait le service de la gare à la poste est arrivé à 6 heures, comme de coutume, au bureau de la rue Vanderburch. Il était parti de la gare à 4 h. 45, après avoir serré dans son coffre 7 sacs contenant le service des dépêches.

Au moment d'opérer le transbordement des sacs au bureau de la poste, il s'aperçut que son coffre était ouvert.

Au coin de la rue Parsy, un sac fut trouvé, puis, plus loin dans la même rue, sur le terrain vague qui fait face à la maison Boileau, cinq autres sacs furent découverts, tous éventrés ; enfin, quelque temps après, à 200 mètres de la gare, dans une maison en construction de la route du Cateau où les voleurs avaient, pour dépister les recherches, emporté les quarante dépêches enfermées dans les sacs, la gendarmerie découvrit, éparses sur le sol, les enveloppes et les lettres des chargements ; un reste de bougie se trouvait auprès et trois allumettes ; quant aux voleurs, ils avaient disparu.

Toutes les lettres chargées ou déclarées avaient été visitées, sauf toutefois le chargement de Lille, auquel les voleurs n'avaient pas touché.

Les chèques, effets au porteur, coupons de banque, valeurs en nature, etc., en un mot tout ce qui aurait pu être compromettant avait été délaissé; les billets de banque seuls ont été enlevés à l'exception d'un billet de 50 fr. oublié dans le tas des valeurs.

Quelle est l'importance de ce vol? La bande n'a eu le temps d'opérer que sur 21 chargements : 19 du train 33 (Erquelines à Paris) et 2 lettres de la dépêche de Douai. Sur ces 21 chargements, 9 ont été reconstitués, ils contenaient des valeurs nominatives ou au porteur, délaissées par les voleurs, pour une somme de plus de 200,000 francs; les 12 autres chargements renfermaient 3,350 fr. de billets de banque que les voleurs ont emportés.

Le ou les auteurs sont inconnus.

PAS-DE-CALAIS

Calais. — La grande duchesse Catherine de Russie, avec une suite de 16 personnes, vient de débarquer du paquebot *Prince* à la gare maritime où l'attendait son wagon impérial russe; elle est partie pour Strasbourg viâ Lille et Bruxelles.

La malle des Indes, débarquée la nuit dernière, était composée de 930 sacs de dépêches qui sont immédiatement partis de la gare maritime pour Brindisi par un train spécial.

Le troisième départ du train *Calais-Nice* des sleeping-cars de la campagne internationale a eu lieu cette après-midi avec de nombreux voyageurs.

Le train direct *Calais-Bâle-Milan* emmène chaque jour beaucoup de voyageurs se rendant en Italie.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 15 novembre. — Germaine Dubeyne, quai de Wattrelos, maisons Delattre. — Aimé Hugeux, rue de Hem, maisons Herchuez.

DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 15 novembre. — Julien Lefebvre, 26 ans, garçon brasseur et Marie Vincent, 22 ans, servante. — Augustin Deschoemaker, 25 ans, tisserand et Marie Verdière, 23 ans, peigneuse. — Achille Cock, 26 ans, tisserand et Maria Desmarchelier, 23 ans, bobineuse. — Pierre Ottevaere, 49 ans, fileur et Fideline Méboasse, 62 ans, piqûrière.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 15 novembre. — Henri Goessens, 49 ans, marchand de déchets, rue de l'Alouette, 49. — Elise Cornille 41 ans, ménagère, rue de Tourcoing, 117. — Albert Huet, 9 mois, rue des Champs, 31 — Louis Delecroix, 5 jours, rue de l'Hommelet, cour Lehoucq, 4. — Delemarle, présenté sans vie, rue de Beaurewaert, 132. — Gustave Claebots, 20 ans, journalier, à l'Hôtel-Dieu. — Louise Denezère, 30 ans, ménagère, à l'Hôtel-Dieu. — Jeannette Plancke, soigneuse, à l'Hôtel-Dieu.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille DANSETTE-BONTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de M. Gustave-Joseph DANSETTE, décédé à Roubaix, le 13 novembre 1884, dans sa 36e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 17 courant, à neuf heures 1/2, en l'église de Saint-Martin, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Paix, 101.

Les amis et connaissances de la famille DÉCOTTE-GNIES, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Anne-Marie-Joseph THIEFFRY, rentière, veuve de Monsieur Louis CABY, décédée à Forest, le 14 novembre 1884, à l'âge de 91 ans, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux